

## **CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JUILLET 2017 A 20H00**

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSES Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LANOIR Frédérick MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice.

EXCUSES : SALIGOT Florent (pouvoir donné à JURET Jean-Sébastien), HAGELSTEIN Gaëlle (pouvoir donné à DESBROSSES Marie-Pierre), LAGNEAU Pierre (pouvoir donné à LAGOUTTE Marie-Ange), ROBERT Berty (pouvoir donné à FERRAND Jean-Baptiste)

Le secrétaire de séance est : RAYMOND Patrice

### **Approbation du compte-rendu du 23 juin 2017**

Remarques :

1/ Sur la proposition de réalisation d'une fresque sur le mur extérieur de la mairie et de l'école : Marie-Ange LAGOUTTE précise que ce projet n'a pas été définitivement écarté contrairement à ce qu'indique le compte-rendu. Le conseil déplore à l'unanimité l'aspect peu esthétique de ce mur et la présence de traces noires, côtés intérieurs et extérieurs. Patrice RAYMOND rappelle en effet, qu'avant que ce projet ne fasse l'objet d'une délibération propre, il serait souhaitable de nettoyer le mur qui retrouvera sa couleur beige originelle, en harmonie avec les couleurs du « cœur de village ». Avant de décider la réalisation de ce projet, il a été également envisagé de retirer le crépi pour retrouver les pierres qui le composent. Marie-Ange LAGOUTTE précise que le mur avait été crépi afin de cacher les pierres en mauvais état.

Patrice Raymond maintient qu'il n'est pas favorable à ce projet et qu'une fois nettoyé, la réalisation de la fresque sur un mur rénové ne sera pas nécessaire.

2 / Concernant le cimetière : sur l'installation d'un revêtement en béton désactivé sur la partie allant de l'entrée à la stèle centrale.

Gille BIANCONE précise qu'il n'a jamais proposé cet aménagement. Il précise qu'il n'a fait que confirmer le bienfondé de l'idée émise par Jean-Michel GOBEROT. Le conseil confirme à l'unanimité.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **1- Délibération amende de police**

Après avoir délibéré sur le projet d'installation d'un panneau de police renforcé à l'angle de la rue du puit radier et de la rue neuve. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette installation ;
- sollicite le concours du conseil départemental dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police (AP)
- précise que les dépenses relèvent de la section d'investissement du budget communal ;
- certifie que les travaux d'installation portent sur une voie communale ou départementale ;
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
AMENDES DE POLICE	<input type="checkbox"/> sollicitée	2 034.96 euros	25 %	508.74 euros
TOTAL DES AIDES			25 %	508.74 euros
Autofinancement du maître d'ouvrage			75 %	526.22 euros

### **Remarques diverses sur la signalisation et le stationnement**

Le projet de pose d'un panneau de signalisation et de sécurisation à l'angle de la rue du puits radier et de la rue Neuve a été l'occasion de faire un point sur la sécurité des voies communales et départementales qui traversent la commune.

Il a été rappelé et largement confirmé que la sécurisation des voies reste une priorité pour l'équipe municipale. Tant que les travaux d'aménagement fonciers et d'installation du chemin de contournement du village ne sont pas terminés la difficulté pour l'instant est de permettre l'usage de certaines voiries par les engins agricoles, de sensibiliser les habitants de Chaignay à un usage respectueux des voiries communales et départementales tant en ce qui concerne la circulation que le stationnement.

A cet égard, il a été rappelé la réception en mairie d'un courrier de Madame SALLE qui donnera lieu à un échange particulier au point n°2 de l'ordre du jour.

De nombreux échanges ont permis de valider à la rentrée le principe d'une visite sur le terrain de la commune de tout le conseil municipal afin de dresser la liste des lieux à aménager en priorité, intéressants la commune et le département.

Il est prévu d'inviter à Chaignay le service « voirie du département » afin de valider différents modes de sécurisation de la voirie départementale de la commune.

Concernant la rue Basse, le besoin d'une sécurisation urgente a été acté, tant en ce qui concerne le mode de stationnement de plus en plus gênant qu'en ce qui concerne la vitesse de circulation des usagers. Les nombreux appels à plus de responsabilisation et de discipline ont eu des effets très positifs dans le temps.

Patrice RAYMOND propose la tenue d'une réunion publique permettant de sensibiliser les habitants de la commune et les agriculteurs aux projets d'aménagement et de sécurisation des voies publiques de la commune. La date sera fixée après réception en mairie de toutes les informations liées à ce projet d'aménagement.

Un autre devis pour un radar pédagogique sera demandé.

Ont été également abordés le besoin de sécurisation :

- du croisement rue du chêne et route de Villecomte,
- de la portion de voirie devant le lavoir,
- en raison de certaines pratiques de stationnements sauvages rendant parfois risqués des croisements de véhicules.

### **2. Courrier de Madame SALLE concernant le stationnement sur le territoire de la commune**

Le maire donne lecture du courrier reçu en mairie de Madame SALLE concernant les difficultés liées au stationnement des véhicules sur les rues du village.

Après relevé chacune des remarques mentionnées, après avoir pris connaissance de chacune des nombreuses et riches illustrations qui ont accompagné le courrier, le conseil à l'unanimité se réfère aux échanges tenus précédemment. Il constate que ses marges de manœuvre sont extrêmement limitées en matière de création de nouvelles places. Il rappelle cependant que la création en cours de logements dans le presbytère permettra la création d'une douzaine de nouvelles places qui ne seront pas toutes prises par les nouveaux locataires.

Le déplacement du conseil en septembre mentionné dans le premier point permettra de préciser le cas échéant les conditions de création de nouvelles places.

Un courrier sera envoyé à Madame SALLE.

### **3. Information sur les travaux connexes, chemin de contournement**

Le cabinet de maîtrise d'œuvre intervenant dans le cadre de l'aménagement foncier avait évalué le coût total des travaux à 1 236 665 euros à répartir sur le budget des communes concernées. Le montant relevant du budget de la commune de Chaignay était de 200 000 euros.

Les entreprises ont été sollicitées pour répondre à cet appel d'offre. Sur les propositions reçues, l'entreprise Colas-Pennequin propose une intervention à 945 000 euros. Cette offre a pour effet de réduire la participation financière des communes. Ainsi, la commune de Chaignay ne participera donc qu'à la hauteur de 160 000 euros.

### **4. Questions diverses**

#### ***A. Rythmes scolaires :***

Jean-Baptiste FERRAND s'interroge sur le choix de la commune relatif à la semaine des 4 jours d'école. La question est celle de savoir si la commune de Chaignay souhaite revenir sur l'aménagement du rythme imposé par l'ancien gouvernement. Après avoir rappelé que la commune de Chaignay avait fait valoir son droit à sursis lors de la 1<sup>ère</sup> année d'application du dispositif, le Maire précise que la subvention octroyée de 50 euros par enfant sera supprimée. En l'état actuel des finances publiques nationales qui laisse présager d'une ponction à venir sur les dotations des collectivités à partir de 2018, Patrice RAYMOND s'inquiète de l'équilibre budgétaire de la commune et des acteurs du rythme scolaire actuel. Sans cette subvention, le dispositif est compromis.

Compte tenu du nombre important d'acteurs impliqué dans le dispositif (Région Bourgogne Franche-Comté, SIVOS du soleil levant, COVATI, département de Côte d'Or et les parents d'élèves), l'interruption des rythmes scolaires ne pourra intervenir qu'après concertation et au plus tôt à la rentrée de septembre 2018.

Un courrier de la commune sera envoyé au Président de la COVATI.

#### ***B. Suppression de l'option « Athlétisme » au collège d'Is-sur-Tille***

Jean-Baptiste FERRAND informe le conseil de la validation par le rectorat de la suppression de l'option « Athlétisme » à Is-sur-Tille en dépit des résultats extrêmement encourageants de cette section qui a donné au collège de nombreuses qualifications nationales.

L'incompréhension des parents et des jeunes sportifs est totale. De nombreux jeunes de Chaignay étaient inscrits dans cette option. Une réunion d'urgence est programmée entre plusieurs associations. Le conseil municipal a validé la tenue de cette réunion importante à Chaignay le mardi 29 août 2017 à la mairie.

#### ***C. Achats de deux couvertures anti-feu***

Deux couvertures seront achetées et localisées chacune aux deux lieux de manifestations habituelles (« guinguette » et terrain de foot).

#### ***D. Utilisation du « champ de tir » de Chaignay***

Suite à un article publié dans le Bien public du 13 juillet 2017, Marie-Ange LAGOUTTE s'inquiète de cette information qui contredit ce que la Gendarmerie a pu préciser à la commune.

Un courrier avait été envoyé par la commune au Général Kim alertant qu'une partie du champ de tir se trouvait dans la zone Natura 2000. Jean-Marie MICHELIN précise qu'aucun retour n'a été fait à ce jour.

Un courrier de la commune sera envoyé au Colonel Bruno AFCHAIN, en charge de cet ancien projet auprès du Général KIM du groupement de gendarmerie de Dijon.

La séance est levée à 22h45